



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 67025

### Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité concernant la situation de la Commission nationale de désendettement des rapatriés réinstallés. Malgré les efforts et le travail fournis par tous les participants (membres et associations), le résultat est loin d'atteindre l'objectif commun envisagé. Sur 50 % des dossiers ayant franchi le plan d'apurement, soit 270 dossiers sur 600, seuls 38 ont été entérinés par la commission et généralement le paiement de l'aide n'a pas été autorisé par le contrôleur financier en raison d'une interprétation littérale des textes sur le caractère exceptionnel du plafonnement. Sachant que seules des modifications au décret n° 99-469 du 4 juin 1999 sont susceptibles de débloquent la situation et de permettre au Gouvernement de tenir ses engagements, il lui demande quelles mesures elle a prises afin que soit modifié ce décret et ainsi redonner confiance aux rapatriés réinstallés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lionnel Luca](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (6<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67025

**Rubrique :** Rapatriés

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 octobre 2001, page 5723